

# TRIBUNE

Belgique-  
Belgie  
PP-PB  
B386

Bureau de dépôt  
CHARLEROI X

P402047

cgsp

CHEMINOTS



Membre de l'Union  
des Éditeurs de la  
Presse Périodique

MENSUEL - 63e ANNEE - N° 9 - 29 OCTOBRE 2007

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles  
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

# Infect,



# le jus de l'orange bleue !

Lire l'édito en page 3

Page 3 :

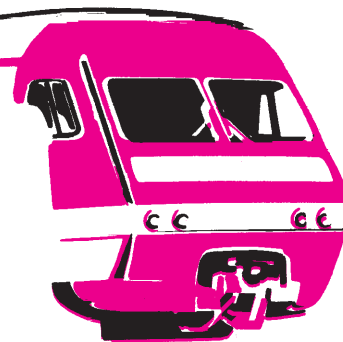
L'arbre communautaire  
cache bien  
la forêt libérale

Page 5 :

Quand répression  
devient obligation

Page 9 :

Ils ont franchi la frontière...  
ceci n'était  
qu'un avertissement !



## ILS ONT FRANCHI LA FRONTIÈRE... CECI N'ÉTAIT QU'UN AVERTISSEMENT !

*Ce vendredi 26 octobre, les cheminots de la CGSP ont lancé un premier avertissement aux négociateurs d'un futur gouvernement potentiel. Cette action, remarquable à plus d'un titre a, de façon objective, atteint un des buts recherchés : aujourd'hui plus personne n'ignore les noirs desseins figurant dans les cartons de l'orange/bleue en matière de droit de grève, de service minimum.*

### Quelques explications

Depuis plus d'un an, certains hommes politiques reviennent avec l'idée d'instaurer un service minimum en cas de grève dans les transports publics.

Depuis plus d'un an, nous leur signifions qu'il s'agit-là pour nous, d'un "casus belli", et que le simple fait d'évoquer le concept emporterait notre réaction immédiate.

Ils en ont parlé ; nous avons réagi immédiatement!  
Et ceci n'était qu'un avertissement!

Notons, au passage, que le seul dépôt de notre préavis d'action avait déjà renvoyé le dossier à une négociation ultérieure. En effet, si le mercredi, les partenaires de l'orange/bleue voulaient inscrire la notion de service minimum dans le futur accord du gouvernement, dès le vendredi qui suivit, le 19, ils s'accordaient à renvoyer l'installation de l'obligation de service en cas de grève à une négociation à tenir dans le cadre d'un accord

social dans la fonction publique... pour la fin de l'année 2008.

Un négociateur confiait même à un journaliste de *La Libre* : "**On n'est pas fous, on sait bien que les syndicats allaient monter aux barricades rien qu'à l'idée que nous allions parler de service minimum. Donc, on a essayé de mettre la pression sur les acteurs sociaux pour qu'eux-mêmes dégagent des solutions pour ce service minimum**".

Belle leçon de courage n'est-il pas ? L'orange/bleue reporte, comme toujours, les dossiers qui fâchent à plus tard et renvoie la patate chaude hors de son champ.

Cependant, le dossier n'en est pas moins bel et bien sur la table et ce n'est pas nous qui l'y avons mis, que bien au contraire ! Notre action a permis de l' "**encommisionner**", n'en déplaise à ceux qui comme toujours se tâtent, trouvent que c'est trop tôt, trop tard... et, refusent de "**se tirer une balle dans le pied**" alors qu'on vient de leur amputer la jambe !

C'est vrai, sous nos cieux, le courage est une denrée rare, de plus en plus rare.

Ainsi, l'affaire serait renvoyée à une négociation à tenir entre gouvernement et organisations syndicales ?

Et les responsables de l'entreprise, là-dedans, pourquoi comptent-ils ?

Pour de la roupie de sansonnet ? Assurément !

Et ce statut semble plaire à certains (pas à tous, heureusement) à telle enseigne qu'ils s'y complaisent dès lors qu'ils ne se sont même guère exprimés en dénonçant leur mise à l'écart dans un dossier qui, pourtant, aurait dû les intéresser au premier chef, en première instance.

### Quant au fond du problème...

N'est-il pas étrange de constater que ce sont toujours des gouvernements orientés à droite qui se pré-occupent le plus des "**pauvres petits voyageurs pris en otage par les méchants tyrans syndicalistes**" ?

Ceux-là mêmes qui, parallèlement, estiment qu'il y a trop d'Etat, trop de services publics, trop de fonctionnaires et que les départs à la retraite ne devraient être que très partiellement compensés... ?

La langue bifide de la vipère n'est guère moins fourchue que celle de la couleuvre que ces chantres du libéralisme entendent faire avaler aux citoyens en opposant deux droits : le droit collectif d'expression sociale (y compris par la grève), au droit individuel de déplacement.

En hurlant : **on ne peut tolérer ces prises d'otages", "l'usager paie, ce service doit lui être rendu", "c'est une honte pour le service public"...** ces hommes et femmes politiques, bien plus populistes que populaires, se pourfendent en pseudo-défenseur des usagers, alors que ce sont ces mêmes hommes et femmes politiques qui, depuis des lustres, mènent un combat idéologique, médiatiquement sans cesse ressassé, pour transformer ces mêmes usagers en clients avec toute la connotation mercantile, de recherche de marché sélectionné et de profit que cela sous-tend.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que du service minimum, ils n'en ont, en fait, cure. Ce qu'ils recherchent, leur finalité, c'est de mettre à mal un droit social fondamental conquis : **LE DROIT DE GREVE.**

Aujourd'hui, ce sont les travailleurs des transports qui sont visés, demain ce sera toute la fonction publique et après-demain toute la classe laborieuse qui sera, ainsi, privée d'un droit, arraché par nos pères, durant des décennies de luttes sociales.

Quand **Johnny** dit qu'il renonce à franchir la frontière, à prendre la nationalité belge, parce qu'il ne sait pas ce que son père a fait pour lui... Nous on sait ce qu'ils ont fait pour nous et on le mesure. On comprend, dès lors, aisément qu'il préfère retourner auprès de son compère Nicolas, celui qui a tant de bonnes idées à exporter chez nous.

Allez merci encore pour votre militantisme, votre dévouement et votre contribution à cette **"remarquable action" !**

**A nous revoir rapidement, assurément !**

**G. GELMINI, Président.**

## • Principales informations •

### SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 3 OCTOBRE 2007

**1.** Certaines communications ont été faites à plusieurs niveaux et la thèse a été développée non seulement à Bruxelles, qu'une scission-transfert va avoir lieu entre les vendeurs de SNCB - Voyageurs.

Ce serait donc - sans concertation et sans justification opérationnelle - établir un mur quasiment dogmatique entre le personnel de la vente nationale et l'internationale !

Suite à notre opposition, le représentant de la SNCB a fixé au calendrier de novembre un document portant sur ce sujet.

**Question** : où et quand a été évoqué officiellement ce sous-dossier dans le dossier NP (un transfert interne VI - VN dans le transfert général R-V) ?

**2.** Concernant les visites médicales à B-Cargo de reconnaissance des aptitudes professionnelles par CPS, un texte nous sera communiqué où il est précisé qu'en cas de maintien des attributions exercées - quel que soit le grade d'avant - il n'y aura pas de visite médicale. En cas de promotion (par ex. sous-chef de gare adjoint vers sous-chef de gare) la question resterait ouverte.

**3.** L'avis 102 HR/2006 a créé le grade d'opérateur maintenance pour les équipes NIT de Réseau-Infrabel.

A plusieurs reprises, nous avons réclamé que Patrimoine-Holding s'oriente dans le même chemin. C'est d'autant plus pertinent que le problème interne du nettoyage/entretien se pose crûment à Bruxelles et que PA a repris certaines activités de ce type à R.

D'après HR, une solution conforme est en vue à PA et un document sera déposé en ce sens à la prochaine réunion de novembre.

**4.** L'avis 122 HR/2007 précisait entre autres que les signaleurs 1<sup>er</sup> classe - à notre demande - avaient accès aux épreuves fermées spéciales du 105 HR/2007 limitées à l'entretien de sous-chef de gare toutes spécialités (et sous-chef de gare adjoint Voyageurs).

Il en sera de même vu les demandes pour les opérateurs. Ceux-ci seront avertis dans la quinzaine de cette opportunité.

Ceci ne retardera pas l'organisation des épreuves sus-dites, pour lesquelles il y aurait déjà ± 500 inscrits sur le réseau.

**5.** Concernant la restructuration en CLI et l'adaptation de l'avis 57 HR/2004, trois représentants d'Infrabel-Infrastructure sont présents et apportent tout d'abord des réponses aux questions précédemment posées. Voici :

1. Tous les 2 ans une information sera soumise à la S/CP. Un premier tableau des fusions

## • Principales informations •

### SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 3 OCTOBRE 2007

2007-08-09 a été présenté en séance.

2. En-dehors des actuels sièges de travail indiqués sur ce tableau, la Direction I.I. confirme que les autres étapes seront réalisées plus tard pour les S.D.T. non repris. Les transferts de personnel ainsi prévus donnent lieu à l'application du 55 HR/2004 (sans exclure évidemment l'application de ce nouvel avis 57 HR refondu).

3. L'indemnité de restructuration est bien adaptée à l'index pour tous à partir du 1/07/2007. Ses conditions d'octroi sont précisées et renforcées pour la suite.

Reste alors pour la CGSP-ACOD cheminots l'incontournable revendication des recrutements au niveau d'agents de maintenance Voie. La situation doit s'établir en net et pas en brut comme le fait la direction.

Ce qui veut dire compte tenu des nominations comme statutaires, des réussites d'épreuves de promotion à la voie ou ailleurs, des migrations dans le groupe, que le solde écrasant de 164 postes vacants doit être comblé impérativement.

Donc, l'adaptation de l'avis qui norme les futures concentrations doit pour nous s'accompagner d'une solution de fond.

En annexe : les projections et l'état des recrutements selon HR.

**6.** Un groupe de travail sera réuni sur les "gardes à domicile" et deux évaluations sont prévues :

a. sur les 10 heures de prestations des conducteurs en trafic M international

b. sur les postes à profil.

**7.** Pour les nouveaux grades CARGO, un complément à l'avis 87HR/2007 est nécessaire afin de départager les agents ayant la même date de prise de rang, qu'ils soient issus de grades inférieurs, supérieurs ou égaux. C'est l'ancienneté statutaire qui est retenue.

En ce qui concerne les 1<sup>er</sup> chefs de factage et les chefs de factage en possession du TB, une correction est apportée dans le texte du 501 : s'ils étaient titulaires d'un de ces grades au 31 mars 2007 ils peuvent sur demande passer au grade de sous-chef de gare "cargo" ou "Voyageurs". Ceci afin de laisser cette opportunité à ceux qui sont entrés en régime transitoire dans le nouveau grade Cargo de sous-chef de gare adjoint.

Enfin, le paiement des arriérés de traitement, alloc. Foyer/résidence, indemnités, fonctions supérieures se fera pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

Les situations pécuniaires adaptées et définitives seront établies à partir des prestations du mois de décembre.

**8. En vrac :**

► le problème du contingentement des facilités gratuites sera posé au C.A. THALYS du 25/10/2007

► le cadre des restaurants est remis en séance (cfr. annexe). Ils sont classés par catégorie selon le nombre de convives. La période du test de six mois démarre ce 15 octobre. Nous avons réclamé une évaluation paritaire pour la fin janvier 2008.

► Pour le Block 1 à Bruxelles-Midi, la CGSP-cheminots a réclamé une priorité dans l'apport de sang neuf (signaleurs et opérateurs) et des perspectives rapidement mises en œuvre sur la base des résultats du 67 HR/2006.

► Pour les vérificateurs aux ultrasons de Matériel il sera prévu une épreuve spéciale vers ajusteur mécanicien véhicule et installations.

► Primes de fin d'année : l'avance se montera (pour les "temps plein") à 700€ comme en novembre 2006. La partie forfaitaire sera indicée et égale à 367 .

► ...et une bonne nouvelle en 2008, les Jeudi 1<sup>er</sup> et Vendredi 2 mai seront jours fériés.

CI. BOSSICART,  
Secrétaire Général.

## Gagnez 100 litres de mazout !

### UN CONCOURS POUR SE RECHAUFFER ...

#### OUI mais à quel prix ?

Rail facilities organise un concours qui permettra à 5 personnes de bénéficier d'un bon pour 100 litres de mazout de chauffage.

Jusque là, tout va bien. Là ou cela commence à se corser, c'est que les heureux gagnants de ce concours, ne pourront

bénéficier de leur prix, qu'à condition de commander 1000 litres de mazout au minimum.

C'était trop beau. Ce concours, ne s'adresse qu'aux personnes pensionné(e)s de la SNCB se chauffant au mazout, quid des autres !

Combien de nos pensionnés sont obligés de payer leur facture de mazout par mensualités, faute de moyen financier ?

Faisons un petit calcul :

Aujourd'hui,

- ▶ 1000 litres de mazout coûte  $\approx \pm 608\text{€}$
- ▶ 100 litres de mazout coûte  $\pm 60\text{€}$

5 bons à 100 litres =  
5 x 60€ = 300€

2 sociétés = 300 : 2 = 150€  
à déduire, leur bénéfice sur les 5000 litres en commande. Ils ne se sont pas foulés pour les pensionné(e)s cheminots au prix de la publicité que nous, les cheminots, leur offrons.

CI.DESCHAEPMEESTER,  
*Secrétaire National*

## Gagnez 100 litres de mazout !

## LES RESTAURANTS D'ENTREPRISE

Le 15 octobre prochain, aura débuté officiellement la mise en place de la chaîne froide dans les 23 restaurants de la Société.

Une Société privée «**HORESERVI-CATERING/DELIVA**» accompagnera le personnel de la S.N.C.B. durant 18 mois donc, jusqu'en avril 2009. Cette société aura donc pour mission le partenariat, l'assistance, la fourniture des repas. La gestion administrative reste à la S.N.C.B.Holding avec son propre personnel.

Pas d'ingérence de la firme dans la gestion. Après les 18 mois, la pro-

duction des repas se fera par le personnel de la S.N.C.B.-Holding. Il existera 4 catégories de restaurants classés en fonction du nombre de repas servis.

La 1<sup>ère</sup> catégorie : 15 à 20 repas/jour avec 1 aide-cuisinière,  
La 2<sup>e</sup> catégorie : 45 à 75 repas/jour avec 1 aide-cuisinière,  
La 3<sup>e</sup> catégorie : 75 à 120 repas/jour avec 1 aide-cuisinière + 2 agents de métier,

La 4<sup>e</sup> catégorie : + de 120 repas/jour avec 1 aide-cuisinière + 3 agents de métier.

\* Pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, si les 45 repas ne sont pas atteints après 6 mois, ce sera la fermeture. Il reste cependant quelques questions qui à ce jour, reste sans réponse. Je ne manquerai pas de vous tenir informer de la suite du dossier.

Claudy DESCHAEPMEESTER,  
*Secrétaire National*

## SOLIDARITE SOCIALE

# Secours au conjoint isolé

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1990, la Solidarité Sociale de la S.N.C.B. octroie une aide à toute personne (homme ou femme) dont le conjoint a été admis dans une maison de repos. Il n'est pas inutile de rappeler les conditions liées à l'octroi de cette aide.

### NATURE DU SECOURS

Dans un ménage, l'admission d'un des conjoints en maison de repos peut occasionner au conjoint restant à la maison, des dépenses considérables, souvent presque impossibles à assumer.

C'est pourquoi une somme lui est allouée, qu'il soit seul ou qu'il vive avec un ou plusieurs enfants entièrement à sa charge.

Cette mesure sociale vise à garantir, après le paiement des frais de séjour, un revenu minimum au conjoint isolé.

Elle ne peut toutefois pas être portée en déduction, que ce soit en totalité ou partie, de l'aide équivalente prévue ou allouée par le CPAS du domicile du ménage.

### DUREE DE L'AIDE

L'aide n'est pas limitée dans le temps. Elle est octroyée aussi longtemps que les conditions de revenus et de charges sont remplies.

L'allocation n'est versée qu'à partir du premier jour du mois de l'introduction de la demande par le bénéficiaire ou de la découverte du cas par le bureau de la Solidarité Sociale. Une période de rétroactivité d'un an est toute-

fois prévue en ce qui concerne la date la plus favorable d'introduction du dossier, pour autant évidemment que les conditions soient toujours remplies.

### BENEFICIAIRES

Pour pouvoir profiter de l'aide, un des deux conjoints doit être bénéficiaire du Fonds des Œuvres Sociales.

Il importe peu que l'autre conjoint en soit bénéficiaire ou non.

Le conjoint admis en maison de repos ne doit pas être nécessairement bénéficiaire du Fonds des Œuvres Sociales.

### ETABLISSEMENTS

La personne doit être admise dans un établissement qui impute lesrais de séjour à ses résidents. Il s'agit, par ordre d'importance, de maisons de retraite pour personnes âgées (MR) et des maisons de repos et soins (MRS). Les séjours en hôpital, en maison de soins psychiatriques ou en maison de convalescence n'entrent pas en ligne de compte.

### PROCEDURE A SUIVRE

Le bureau de la Solidarité Sociale, aidé par les assistants sociaux, met tout en œuvre pour déceler et traiter les cas concernés.

Il va de soi qu'il n'est pas simple de retrouver les bénéficiaires potentiels, sauf pour les personnes admises qui bénéficient déjà d'une allocation du Fonds des Œuvres Sociales (par exemple, dans les maisons de repos et de soins).

Les bénéficiaires qui pensent entrer en ligne de compte pour l'octroi de cette aide, doivent s'adresser, de préférence par écrit, à l'assistant(e) social(e) de leur domicile ou au bureau de la Solidarité Sociale dont voici les coordonnées :

#### Direction Human Resources

Bureau HR.344 section 53  
Rue de France, 85  
1060 BRUXELLES

On peut également contacter ce service par téléphone pendant les heures de bureau au numéro 02/525.35.46

Extrait rail avril 2004

Claudy DESCHAEPMEETER,  
*Secrétaire National*

## CAMPAGNE ruban blanc

Du 25 novembre au 6 décembre, la campagne du ruban blanc vise à sensibiliser et à mobiliser les hommes sur les violences envers les femmes. Cette année, les accompagnateurs porteront le ruban blanc les 28 et 29 novembre en signe de refus de cette violence. Une information sera faite par la FGTB et les Femmes prévoyantes socialistes lors du Comité national CGSP du 8 novembre.

D a n s   n o s   r é g i o n a l e s

**HAINAUT OCCIDENTAL - SECTION D'ATH****ASSEMBLEE  
GENERALE  
DES PENSIONNES**

Le secteur "Cheminots" de la section d'ATH organisera son Assemblée générale des pensionnés

**le samedi  
17 novembre 2007  
à 10h30**

**au siège de la section,  
rue de Brantignies, 19  
à 7800 ATH - 2<sup>e</sup> étage.**

Le Camarade Claudy DESCHAEPMEESTER, Secrétaire national, nous honorera de sa présence afin de nous informer de la situation des Œuvres Sociales et répondra à vos questions.

Le Camarade Léopold DUPLAT, Secrétaire permanent de la Régionale, sera également présent.

A l'issue de celle-ci, le verre de l'amitié vous sera offert.

Invitation cordiale à tous nos affiliés.

Pour le Bureau,  
J.C. IMBO, *secrétaire*.

**LE DIMANCHE  
2 DECEMBRE 2007  
A 12 HEURES**

**LES PENSIONNES "CHEMINOTS" CGSP  
DU HAINAUT OCCIDENTAL  
SECTION D'ATH  
ORGANISENT LE REPAS DE LA SAINT-ELOI  
AU MOULIN DE LA HUNELLE  
A CHIEVRES**

**Au menu**

L'apéritif et ses zakouski  
Le saumon à la Russe accompagné de crudités  
Le potage Saint-Germain  
Le coq au vin servi avec pommes Duchesse, haricots et jeunes carottes  
Le gâteau glacé au coulis de fruits  
Le moka

**Coût du menu**

17 € pour nos affiliés  
25 € pour les sympathisants  
Les boissons (au choix) prises en cours de repas seront servies selon le tarif en vigueur  
L'ambiance musicale sera assurée comme à l'accoutumée

**La réservation**

s'effectuera - jusqu'au 27 novembre 2007 au plus tard -  
auprès des Camarades Oscar Laloy - rue de Beaumont, 75 à 7800 Ath (068/28.22.07) ou Francis Detez - rue Gérard Dubois, 29 à 7800 Ath (068/28.37.05)  
Nous vous attendons nombreux lors de ces retrouvailles traditionnelles. Elles sont, en effet, une occasion de se retrouver entre Camarades

## AUX PENSIONNE(E)S ET PREPENSIONNE(E)S CHEMINOTS DE LA RÉGIONALE DE MONS BORINAGE



*Le Comité "pensionnés et prépensionnés  
cheminots" de la régionale organise*

**le SAMEDI  
8 DECEMBRE 2007 A 15H**

**son traditionnel  
"goûter des anciens"**

**qui aura lieu dans la salle Janssens (1<sup>er</sup> étage)  
du siège de la régionale du  
18/20 de la rue Lamir à MONS  
(parking aisé dans la cour  
accès possible dès 14h30).**

La Camarade Claudy DESCHAEPMEESTER ayant charge au Bureau National les pensions et œuvres sociales sera présent et nous fera brièvement le point sur les sujets d'actualité.

Comme d'habitude l'apéritif, le fameux Pagnon Borain, la cougnolle, le café, le vin et les animations habituelles vous feront passer un très agréable après-midi empreint de la joie des retrouvailles de souvenirs ferroviaires, de camaraderie et de fraternité.

La participation aux frais reste fixée à 6€.

Les inscriptions sont à communiquer (au plus tard !!) avant le vendredi 30 novembre 2007, du lundi au vendredi de 18 à 20 heures par téléphone aux membres du Comité :

- ▶ **Albert MAHIEU : 065/64.44.66** ◀
- ou**
- ▶ **Marcel DEBRICHY : 065/31.36.05** ◀

*Invitation cordiale à tous.*

## ACTION "TORNADE BLANCHE" A LA S.N.C.B.

# UN PREMIER RESULTAT, FELICITATIONS !



IL NE MANQUAIT QUE  
LE PRINCE LAURENT ...



"PORTE OUVERTE" A LA RUE DE FRANCE

Ce n'est pas tous les jours qu'une action des travailleurs contre la privatisation gagne. Mais ce 1<sup>er</sup> octobre passé, ça y est... L'action syndicale en front commun des cheminots, contre la privatisation du nettoyage a obtenu une victoire nette. Pierre Lejeune, permanent syndical à la CGSP Cheminots Bruxelles nous l'explique, d'une manière fière mais vigilante.

Le 28 septembre, nous avons organisé, à Bruxelles-Midi, une action d'avertissement en faveur du personnel de nettoyage de cette gare menacé de voir ses activités externalisées.



ON PREND LE THALYS POUR ... LA BONNE CAUSE

Après nous être adressés au personnel et aux voyageurs quant aux motivations de cette action, nous avons occupé symboliquement la voie et retardé d'1/2 heure le départ d'un train Thalys à destination de Paris.

Ensuite, nous nous sommes rendus au 85 rue de France, siège de la Direction Patrimoine de la SNCB Holding afin d'y rencontrer son directeur général.

Nous avons ainsi eu l'occasion de poser notre point de vue et surtout d'exposer nos principales revendications, à savoir le maintien des activités aux mains des cheminots, tel que le prévoit explicitement le contrat de gestion, et notre refus de la privatisation par la recherche, en priorité, de solutions en interne parmi le personnel disponible par suppression d'emploi ou inapte à ses fonctions normales mais en attente d'un reclassement vers un emploi compatible avec ses aptitudes physiques.

A l'issue de cette rencontre, nous avons obtenu que nos propositions soient inscrites à l'ordre du jour du Comité de Direction de la SNCB Holding ainsi que du Comité de Pilotage du 01 octobre.

Le 2 octobre 2007, nous avons été conviés à une nouvelle rencontre avec la Direction Patrimoine, au cours de laquelle, nous avons appris que nous avons été entendus.

En effet, la Direction a décidé de lancer immédiatement un appel aux volontaires parmi le personnel statutaire de l'ensemble du groupe SNCB, disponible et réutilisable afin de combler les 23 postes nécessaires à la pérennité des activités de nettoyage à Bruxelles.

Cela signifie que le nettoyage reste une activité exécutée en interne.

Ce n'est que dans l'éventualité où cette procédure ne rencontrerait pas le succès escompté que nous accepterions d'ouvrir la discussion sur d'autres alternatives. Cependant, nous sommes bien conscients de la politique menée par Jannie HAEK, administrateur délégué de la SNCB Holding, qui est opposé au recrutement d'agents statutaires pour l'exécution de toutes les activités (nettoyage, cuisine, entretien,...) échappant au "core business" de la SNCB, à savoir la circulation des trains.

Reste que le résultat obtenu est le fruit de notre action syndicale et est apprécié comme étant un pas qui va dans le bon sens, toutefois, gardons-nous de tout triomphalisme et restons vigilants afin qu'il se transforme en essai.

Cette lutte donne du courage, aussi pour les autres services publics où ce problème se pose aussi, comme à La Poste... Félicitations.